

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Ce Conseil d'Administration, organisé en visio, réunit **26 participants** représentant **21 clubs** sur 34. Après l'accueil des participants, Jean-Marc Delcourt ouvre la séance à 9 h 40 avec le premier point de l'ordre du jour.

1 – Tour des clubs

. **Bon taux de réponse au questionnaire** envoyé avec l'ordre du jour : les séances ont repris dans tous les clubs, à au moins 50 %, et certains à près de 100 %. Plusieurs ont enregistré des licences « découverte ». On ressent du pessimisme dans quelques clubs, comme dans toutes les associations, et il faudra en aider quelques-uns qui sont en difficulté.

Côté **nombre de licenciés**, l'objectif minimum est de maintenir celui de la saison passée (846). La perte de joueurs se situe surtout parmi les licenciés récents (*sur les deux dernières saisons*). De toutes façons, il y a toujours des départs dus à l'érosion habituelle annuelle. On verra en novembre la situation des clubs.

Il n'y a pas de solution miracle :

- les forums, quand il y en a, n'ont pas tous eu le même succès (*une ou plusieurs visites, ou pas du tout selon les cas*).

- Il faut trouver d'autres moyens : portes ouvertes/après-midi découverte et initiation (*fait à Rennes, prévu à Pleubian*). Des flyers spécifiques peuvent être réalisés à partir des affiches faites par les clubs pour leurs portes ouvertes.

- Catherine Paul (*Carhaix*) évoque aussi la publicité sur les radios locales (*comme Radio Bonheur qui émet sur le nord de la Bretagne et a son siège à Pléneuf-Val André*).

- Le Bureau Directeur a aussi décidé, lors de sa dernière réunion, de proposer une affiche mettant plus en valeur les avantages liés à la licence.

Certains **joueurs sont intéressés par la licence sans être en club** : on les retrouve en S00 (*il y en a 16 dans notre comité*). Jean-Marc prendra contact avec ces joueurs le mois prochain pour connaître leurs motivations.

Notre développement passe aussi par la **création de nouveaux clubs**. Une démonstration de scrabble duplicate est prévue le lundi 4 octobre à Bain-de-Bretagne (*dans le 35*). Le président du club est prévenu que l'objectif est de créer un club affilié à la Fédé. D'autres projets existent sur la Bretagne sans qu'on puisse les citer pour l'instant car nous n'en sommes qu'aux prémices.

2 – Licences et tarifs comité

→ Jean-Marc nous conseille de ne pas traîner pour les **renouvellements de licence** (*Jean Bertho les traite chaque fin de semaine*). Cette année encore, **le comité renonce à sa part de 10 €** sur la licence : il est important de le dire à nos joueurs car un moment viendra où le comité reprendra quelque chose. La Fédé ne peut pas faire de geste : cela creuserait le trou financier existant, et elle a des salariés à rémunérer.

Annie Colin (Sarzeau) – *Des aides aux entreprises ont été prévues par l'Etat, la Fédé n'est-elle pas concernée ?*

Jean-Marc – *Je n'ai pas d'infos pour l'instant et j'espère en avoir lors de la prochaine réunion de la commission financière prévue le 1^{er} octobre.*

Concernant les joueurs en **licences découverte sur 2020-2021** (*joueurs figurant avec les mentions 2021-D1 sur les listes transmises par la Fédé dans son mailing de rentrée à récupérer sur la fiche club*), le comité a décidé de leur appliquer le tarif de **20 € pour 2021-2022** (*au lieu de 30 €*) et il va payer le complément de 10 € à la Fédé (*il y a 63 joueurs concernés sur notre comité ; s'ils reviennent tous, cela fera un coût de 630 €*).

Côté **classement**, tous les joueurs licenciés depuis septembre 2019 sont reclassés en série 7 tout en gardant les points acquis depuis cette date. Les autres joueurs ne changent pas de série. Le classement se refera normalement à compter de septembre 2022.

→ Jean Bertho présente le tableau de **proposition des tarifs comité pour 2021-2022** et Jean-Marc explique qu'ils prennent en compte **l'augmentation d'1 € de la redevance prise par la Fédé**. Il y a une vingtaine d'années que les tarifs n'avaient pas changé. **Le prix par tournoi évolue** donc, passant par exemple de 10 € à 11 € pour les TH2 (*qualifs VDR, phase 1...*) et de 15 € à 16 € pour les TH3 (*phases 2 et 3, blitz...*).

Le comité continue de prendre en charge les frais d'arbitrage, de kilométrage et de **repas** éventuels pour lesquels le **forfait** passe de 15 € à **19 €** (*exemple pour les championnats départementaux et les compétitions en trois parties*). Les frais matériels sont supprimés, mais une contrepartie sera versée par le comité (*évoqué plus loin*).

➤ Interventions relatives aux tarifs

Annie Colin (Sarzeau) – *Les tarifs augmentent mais la part des clubs ne bouge pas. Elle diminue même pour les phases 2 et 3, passant de 7 € à 4 €.*

Jean-Marc – *Les 16 € d'inscription sont à répartir entre les trois partenaires : club, comité et Fédé. Les phases 2 et 3 coûtent plus cher au comité du fait de l'indemnisation des frais de kilométrage, ce qui explique sa part plus importante. Pour les clubs, il n'y a que les frais de papeterie et du pot de clôture.*

Annie Colin – *Oui, mais il y a également le temps passé à la recherche d'une salle, à sa préparation, et on a aussi nos propres arbitres qui ne sont pas indemnisés.*

Ghislaine Lévené (Plérin) – *Pour les tournois caritatifs, ne reverse-t-on pas tout à l'Association concernée ?*

Jean-Marc – *Certains clubs gardent 2 € par joueur pour couvrir leurs frais, d'autres rien car on est dans le caritatif. Cette ligne tarifaire va faire l'objet d'un vote, tout comme le tableau global des tarifs.*

3 – Trésorerie

Il y a deux projets d'évolution de la gestion de la trésorerie liée aux compétitions :

→ Gestion des tournois

Jean-Marc présente une note décrivant la **nouvelle formule** qui vise à faire circuler le moins d'argent possible : un **joueur** participant à une compétition **règle son inscription au trésorier de son club**, et pas au trésorier du club organisateur. Le trésorier du comité facture trimestriellement les clubs à partir des résultats des compétitions, d'où une gestion automatique des désistements qui supprime les remboursements effectués à posteriori par les clubs organisateurs.

Cette pratique, non applicable aux tournois clubs, devrait simplifier la tâche des trésoriers des clubs, en particulier de ceux qui payaient l'inscription de leurs joueurs. Chaque club décide du rythme de paiement des inscriptions de ses joueurs (*à Quimper, c'est au trimestre, et le trésorier du club dispose d'un tableau de suivi*). Léa Le Théo (Guingamp) fait remarquer que certains trésoriers débutants peuvent être déroutés par les tableaux alors qu'ils font très bien leur travail sur papier (*ce qui n'empêchera pas de continuer*).

Nelly Huet (St Malo-Dinard) – *C'est une bonne solution car plus besoin de prévoir quelqu'un pour gérer les inscriptions à l'entrée de la salle ; elle évite aussi les manipulations d'espèces et de chèques...*

La formule sera présentée et expliquée aux trésoriers lors de leur réunion prévue le 30 septembre.

→ Répartition des frais et des recettes

Les arbitres locaux ne sont pas indemnisés actuellement. Jean-Marc estime qu'il faut **valoriser les clubs qui font l'effort de former des arbitres**. Il propose donc que pour chaque compétition, **une partie (30 % par exemple) du « bénéfice » du comité (part d'inscription revenant au comité moins frais réels) soit reversée aux clubs organisateurs**.

Ex. : 100 participants aux qualifs vermeils, part comité = 300 € (3 € par joueur). Si les frais réels sont de 150 €, 30 % du « bénéfice » de 150 € seraient reversés au club organisateur.

Ce système remplace les « frais matériels » antérieurement versés au club de l'arbitre et est plus intéressant pour les clubs organisateurs. Il compense aussi la diminution précédemment évoquée de la part qui leur est réservée sur l'inscription aux phases 2 et 3.

Jean Bertho précise que cette formule répond aussi à un souci d'homogénéité : pourquoi une part club de 7 € dans un cas et de 4 € dans d'autres ? Difficile à expliquer ! C'était un historique... Elle est également une incitation à former des arbitres dans les clubs. Les fiches d'homologation à lui envoyer devront être bien remplies : si un arbitre est chauffeur et reçoit une participation des joueurs l'accompagnant, sur la fiche, il faut la déduire.

Les compétitions engendrent plus ou moins de déplacements selon que les clubs sont éloignés ou rapprochés, d'où des dépenses variables pour le comité qui indemnise les frais de kilométrage des arbitres.

Philippe Le Dizès (Landivisiau) – *La part club est toujours de 4 € ; il n'y a pas de différence entre une compétition en 2 parties et une en 3 parties. Pourquoi ne pas donner 1 € de plus car il y a plus de papeterie (+ 30 %) ?*

Jean-Marc – *Un rapport sur l'incidence papeterie (TH2 et TH3) sera transmis avant l'assemblée ; selon l'incidence, la redevance sera revue ou pas.*

Annie Colin ajoute : *il y a aussi l'organisation de la restauration du midi en plus.*

Jean-Marc – *Ramasseurs et organisateurs restant le midi apportent leur repas. Si on donne 19 € à un arbitre extérieur qui apporte son pique-nique et rien à l'arbitre local qui en plus participe à l'organisation, effectivement, ça se discute. On peut revoir le dispositif. L'ensemble des arbitres pourront être indemnisés (locaux et extérieurs), soit par un forfait « casse-croûte » de 8 € (extérieurs et locaux (s'ils mangent sur place)), soit par un forfait de 19 € (uniquement pour les extérieurs et sur présentation d'une note de restaurant).*

Jean propose pour les arbitres locaux d'ajouter leur défraiement repas sur la comptabilité de leur club qui le leur reversera, ce qui évitera l'envoi de plusieurs chèques comme c'est le cas pour les arbitres extérieurs.

A propos de papeterie, Marie-Thé Falezan demande comment procéder pour en commander. Jean Bertho précise qu'il n'y a plus de commande groupée, sauf si plusieurs clubs voisins sont intéressés. Il faut donc s'adresser à Jean ; il fait la commande et elle est envoyée directement au club.

Après ces échanges sur les tarifs et la trésorerie, **deux points sont soumis au vote** :

1 – Part des clubs pour les tournois caritatifs (hors ceux organisés directement par les clubs) : **oui** pour une part à zéro, **non** pour une part à 2 €

➤ **Résultat des votes (clubs représentés et membres du bureau) :**

1 abstention – 3 voix pour le non – **23 voix pour le oui => tableau des tarifs à mettre à jour**

2 – Tarifs 2021-2022, hors ceux des TH caritatifs et des TH3 : **oui** ou **non**

➤ **Résultat des votes :**

1 abstention – **26 voix pour le oui** – aucune voix pour le non => **tarifs adoptés à l'unanimité.**

4 – Calendrier

Le calendrier des compétitions a été établi pour la saison 2021-2022 et maintenant le plus urgent est de **trouver une salle pour le Championnat de Bretagne** prévu début mars 2022 (*il faut une salle d'environ 150 places pour 2,5 jours*).

Marion Pitty évoque une salle de Brest. Philippe Le Dizès précise qu'il l'a déjà vue pour une compétition antérieure et qu'elle est trop petite (*100 places maxi*).

Marie-Thé Falezan se propose de voir s'il est possible d'avoir la salle de Pleumeur-Bodou que nous avons déjà utilisée par le passé et qui est gratuite. Elle est actuellement occupée pour les séances de vaccination, mais une réservation pour mars est peut-être possible.

A voir aussi les salles de St-Gildas-de-Rhuys (*180 places*) et d'Ambon.

5 – Divers

Catherine Paul (Carhaix) indique que l'application zoom permet d'enregistrer les réunions pour les réécouter ensuite ; ça serait bien de le faire lors de la réunion des trésoriers.

Le CA prend fin à 12 h 15.

